

INSTITUT DES PARCS NATIONAUX DU CONGO BELGE

COMITE DE DIRECTION

83ème séance

Samedi, 20 mai 1939, à 9 heures.

PROCES - VERBAL

PRESENTS

MM.V.VAN STRAELEN,
J.RODHAIN,
M.van den ABEELE,

Président,
Vice-Président,
Délégué de Monsieur le Ministre des
Colonies,

R.BOUILLENNE,
J.MAURY,
W.ROBYNS,
H.SCHOUTEDEN,
J-P.HARROY,

Membres,
Secrétaire du Comité de Direction.

EXCUSES

MM.A.SCHOEP,
J.WILLEMS,

Membres.

La séance est ouverte à 9 heures, sous la présidence de Monsieur V.VAN STRAELEN.

Le Président lit une lettre de Monsieur J.WILLEMS, qui regrette de ne pouvoir siéger une dernière fois au Comité avant l'expiration de son mandat, et qui exprime sa sympathie aux membres de ce Collège.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE ANTERIEURE.

Le Procès-Verbal de la 82ème séance (22 avril 1939) est approuvé à l'unanimité.

RAPPORTS DES CONSERVATEURS EN AFRIQUE.

A l'occasion de l'examen du rapport du Conservateur de Rutshuru pour le mois d'avril 1939, Monsieur M.van den ABEELE, qui a récemment traversé le Parc National Albert, se demande, si, en présence de la diminution crois-

sante des antilopes, il ne deviendra pas nécessaire d'entreprendre dans la réserve la destruction des carnassiers.

FIN DU MANDAT DE MESSIEURS A.SCHOEP, H.SCHOUTEDEN et J.WILLEMS.

Le Président exprime la reconnaissance de l'Institut envers les trois Membres du Comité dont le mandat est arrivé à expiration.

DECISION 720.-PARTAGE DES COLLECTIONS.

- 1) Toutes les collections botaniques sont préparées au Jardin Botanique de l'Etat, cette institution en assurant, d'accord avec le Comité de Direction, la répartition entre les spécialistes, pour étude. Cette institution prélèvera dans les collections étudiées les exemplaires nécessaires pour compléter ses collections propres.
- 2) Les collections zoologiques sont préparées, les unes par le Musée du Congo Belge, les autres par le Musée Royal d'Histoire Naturelle de Belgique.

Ces deux institutions en assurent, d'accord avec le Comité, la répartition entre les spécialistes, pour étude. Elles prélèveront parmi les spécimens étudiés le matériel nécessaire pour compléter leurs collections propres, selon entente entre les chefs de ces institutions pour chaque cas particulier.

- 3) Les spécimens subsistant après ces prélèvements seront consignés, dans les mêmes conditions, aux institutions intéressées et resteront la propriété de l'Institut des Parcs Nationaux du Congo Belge.

Cet Institut a le droit de disposer de ce matériel, d'accord avec les chefs des institutions en cause, pour faire des dons soit à des institutions nationales, soit à des institutions étrangères, ce qui lui permet notamment de reconnaître les services des membres étrangers de sa Commission Administrative.

Le Muséum National d'Histoire Naturelle de Paris et le Royal Botanical Garden de Kew ont déjà reçu respectivement trois cents et quatre-vingts doubles d'herbier, provenant des récoltes de la mission G.F. de WITTE. Au British Museum of Natural History a été offert un spécimen de *Prionops Alberti*.

LABORATOIRE VULCANOLOGIQUE AU PARC NATIONAL ALBERT.

Avisé de la décision n° 704 du Comité (82ème séance - 22 avril 1939) Monsieur Jean VERHOOGEN a demandé si l'Institut accepterait l'appui financier d'autres institutions ou de tiers.

Le Comité approuve la réponse adressée à Monsieur VERHOOGEN par le Président, le 10 mai 1939. (lettre n° 23.526.M.2/22.).

DECISION 721.-ABATAGE D'UNE ANTILOPE AU PARC NATIONAL ALBERT.

Le Délégué aux Visites a observé, à proximité de Rwindi, une antilope présentant une soudure des sabots. Sur la proposition de Monsieur le Docteur S. FRECHKOP l'abatage de cette antilope est décidé en vue d'en permettre l'étude.

DECISION 722.-CIRCULATION DANS LE PARC NATIONAL DE LA KAGERA.

En vertu de l'article 1 de l'Arrêté du 14 novembre 1938, réglementant la circulation des non-touristes dans les Parcs Nationaux, la piste Gabiro-Gihinga-Nyashenyi est ouverte à la circulation indigène.

DECISION 723.-DEMANDE DE VISITE EMANANT DE MONSIEUR de CROMBRUGGHE.

Monsieur de CROMBRUGGHE est autorisé à entreprendre l'ascension du Mikeno.

DECISION 724.-ROUTE AUTOMOBILE A TRAVERS LE SECTEUR DU MIKENO.

Le Département a exprimé à son tour la demande, transmise déjà au Conservateur de Rutshuru par les autorités de la Province de Costermansville, visant à la construction d'une piste automobile reliant Munagana à Ruhengeri, entre le Sabynio et le Vishoke.

Dans sa décision 699 (81ème séance-18 mars 1939), le Comité a déjà repoussé cette proposition. Ce point de vue est maintenu.

DECISION 725.-LIMITES DU PARC NATIONAL ALBERT.

Le Département des Colonies, le Gouverneur Général, et le Conservateur de Mutsora ont, simultanément, proposé une modification des limites du Parc National Albert dans la vallée de la rivière Puemba (dépêche n° 5/211, 5ème Direction Générale, 14 février 1939).

Cette proposition est adoptée.

DECISION 726.-CULTURES VIVRIERES DANS LES STATIONS ET CAMPS DE L'INSTITUT.

Il sera demandé au Département de rendre légal, dans des limites étroitement définies, l'établissement de cultures vivrières, potagers et vergers, à proximité des stations et camps de l'Institut situés à l'intérieur des réserves intégrales.

DECISION 727.-PROJECTION DES FILMS DE L'INSTITUT.

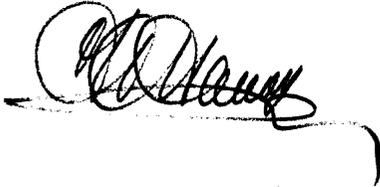
Monsieur le Gouverneur A. MOELLER présentera à l'Exposition de New-York, dans le courant de juin 1939, quatre bobines cinématographiques appartenant à l'Institut.

RAVITAILLEMENT DES TRAVAILLEURS DE RWINDI.

Chaque semaine, un marché indigène de vivres assure le ravitaillement des travailleurs du camp de Rwindi. Des mesures seront prises afin que ce marché ne devienne pas un centre de dispersion de graines et de parasites, et de malpropretés en général.

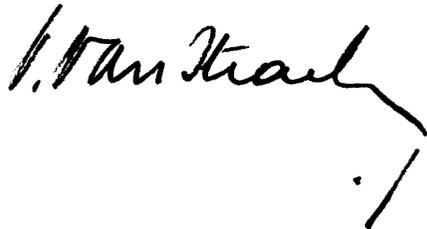
La séance est levée à 10 heures 45.

LE SECRÉTAIRE DU COMITÉ
DE DIRECTION,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'J.P. Harroy', written over a horizontal line.

Jean-Paul HARROY.

LE PRÉSIDENT

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'V. Van Straelen', written in a cursive style.

V. VAN STRAELEN